

Angoulins-sur-Mer

**Centre
Communal
Action
Sociale**

Tél. : 05.46.56.18.58

Fax : 05.46.56.11.01

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le deux septembre, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre NIVET, Président du CCAS

Présents :

Jean-Pierre NIVET Président, Eléonore SEGARD, Dominique PERRU, Marilyn MARECHAL, Gaëlle LAGNAUD, Annie MENEAU, Bérangère GILLE, Suzana SABINO, Jean-Marie ALQUIER.

Secrétaire de séance :

Dominique PERRU

Date de la convocation **28 août 2020**

Date d'affichage **28 août 2020**

Membres en exercice **9**

Membres présents **9**

Pouvoir **0**

Le quorum étant atteint, Le Président ouvre la séance

ORDRE DU JOUR

- I. Installation des membres du CCAS
- II. Election du Vice-Président
- III. Délégations de pouvoir consenties par le Conseil d'Administration du CCAS à son Président et Vice-Président
- IV. Communication du budget primitif 2020
- V. Désignation d'un représentant et de son suppléant au Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS)
- VI. Questions et communications diverses

Décisions prise par le Président du CCAS :

N°	Objet	Bénéficiaire	Date	Montant TTC
DEC2/2020	Décision relative à la prise en charge de frais d'hébergement d'urgence	Un couple	16/07/2020	57.00€

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre NIVET Président de droit du CCAS**, séance consacrée à l'installation des membres du CCAS, qui a déclaré les membres du Conseil d'administration composé de 8 membres installés dans leurs fonctions :

4 membres élus au sein du Conseil Municipal, par délibération du 10 juillet 2020 :

- Eléonore SEGARD
- Dominique PERRU
- Marilyn MARECHAL
- Gaëlle LAGNAUD

4 membres nommés par le Maire et désignés par le milieu associatif concerné

- Jean-Marie ALQUIER représentant l'association d'Insertion d'Aigrefeuille, association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Suzana SABINO désignée en tant que personne qualifiée, compte tenu de l'absence de proposition des associations représentant les personnes handicapées
- Bérangère GILLE représentant de l'association Génération Mouvement Club Espoir, pour les associations de retraités et de personnes âgées,
- Annie MENEAU représentant l'UDAF, pour les associations familiales.

Tour de table de présentation

1. ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre NIVET, Président du CCAS**, le Conseil d'Administration à procéder à l'élection du Vice-Président.

Conformément aux dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisant que dès sa constitution, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit élire en son sein un Vice-Président,

Le Vice-Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil d'Administration

Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

Madame Eléonore SEGARD s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente

Résultat du scrutin

▪ Nombre de Membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0	
▪ Nombre de votants	9
▪ Nombre de suffrages déclarés nuls	0
▪ Nombre de suffrages exprimés	9
▪ Majorité absolue	5
Ont obtenu :	9

Madame Eléonore SEGARD est proclamée Vice-Présidente à l'unanimité et est immédiatement installée.

2. DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS A SON PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTE

Vu l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à déléguer en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, les compétences ci-après à son Président ou à son Vice-président et afin de permettre une instruction rapide des demandes de secours d'urgence formulées par les administrés d'Angoulins en grande difficulté financières, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

- **DONNE** délégation de pouvoir au Président et à la Vice-Présidente pour :

1° Attribution des prestations sociales facultatives dans la limite de 1500 euros pour les secours suivants :

- Aide aux transports
- Aide alimentaire
- Aide à l'hébergement
- Aide aux impayés d'énergie et de fluides (eau, gaz, électricité...)
- Aide aux activités associatives
- Aide à la scolarité des enfants

2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue au code des marchés publics ;

3° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

4° Conclusion de contrats d'assurance ;

5° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;

6° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7° Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, en procédure civile et administrative

8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article [L. 264-2](#) du code de l'Action Sociale

▪ **PRECISE**

- Que la délégation est accordée pour la durée entière du mandat
- Que le Président et la Vice-Présidente devront rendre compte à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'ils ont prises en vertu de la délégation qu'ils ont reçu.

3. Communication du budget primitif 2020

Le président communique le Budget Primitif 2020 voté le 12 février 2020

Section fonctionnement : 34 227.33 euros

Section investissement : 590.49 euros

4. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT AU GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIALE OU MEDICO-SOCIALE « PART'AGES »- MAINTIEN A DOMICILE

Monsieur Jean-Pierre NIVET, Président du CCAS expose que pour maintenir un service public de qualité pouvant notamment intervenir auprès des publics les plus vulnérables et assurer les prises en charge les plus complexes ainsi que les difficultés structurelles et conjoncturelles du secteur de l'aide à domicile, le CCAS d'Angoulins et les différents Centres Communaux d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle se sont engagés dans une coopération renforcée et étendue via la création d'un groupement de coopération sociale ou médico-sociale.

Le groupement est administré par une Assemblée composée de l'ensemble des membres signataires.

En conséquence, le au Conseil d'Administration à l'unanimité:

- **DESIGNE**, conformément à l'article 19.1 de la Convention constitutive, relative à la composition de l'Assemblée générale, **Madame SEGARD Eléonore titulaire et Madame LAGNAUD Gaëlle suppléante.**

5 – COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES

Madame Eléonore Ségard la Vice-Présidente présente les principales missions du Conseil l'administration du CCAS, et des services de la mairie.

Le CCAS est un des instruments de la politique sociale de la commune, un outil au cœur des solidarités. Il instruit les dossiers d'aide légale, action sociale extra-légale et des interventions « facultatives ».

Les objectifs : Prévention et développement social (Observer, agir, coordonner)
La Proximité

Logiques : Prévention, accès aux droits, équité territoriale
Dans le respect du secret professionnel

Outil stratégique

En terme de coordination : Le code de l'action sociale stipule que le CCAS exerce son action « en liaison étroite avec les services et institutions publics et privés de caractère social »

En terme de diagnostic territorial : Réalisation d'un ABS : Analyse des Besoins Sociaux de la population de la commune à chaque début de mandat. – Socle des actions déployées par le CCAS

Outil partenarial

Des associations angouloises partenaires : diversité de sujets et de publics

Des coopérations avec le GCSMS : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale dans le secteur de l'Aide à Domicile

Une convention de service aux familles avec la CAF et 5 autres communes

Participation à l'InterCCAS (quasiment toutes les communes de la CDA)

Travail en partenariat avec une association dédiée à la médiation sociale : ALPMS

Participation au Conseil d'agglomération de sécurité et de prévention de la délinquance (CASPD)

Défi : Le vieillissement de la population et la perte d'autonomie
L'accompagnement en structure
Prise en charge à domicile : à développer
Acteurs des services à domicile (tâches de ménage et aide aux courses):
Privés, associatifs

Constat : Service public à maintenir.

Volonté politique :

Développer un service public **de qualité**, s'appuyant sur du personnel formé et diplômé, intervenant quelle que soit la situation

Actions : mutualisation au travers d'un GCSMS : les 6 SAD existants, gérés par des CCAS communaux, desservent les 26 communes signataires

Répondre aux besoins/demandes ponctuelles avec efficacité et pragmatisme

Inscrire au mieux nos réponses dans une logique de parcours et d'accompagnement

Travailler en partenariat avec l'écosystème local

Dynamisme et ouverture :

Volonté de mobiliser, accueillir les idées, les projets, les initiatives d'intérêt général de la part des bénévoles

Le CCAS doit aider à structurer/consolider cette richesse humaine

Monsieur Jean-Pierre NIVET le Président informe les membres que le repas des aînés est fixé à la date du dimanche 22 novembre. En raison des conditions sanitaires actuelles, le maintien ou non de la manifestation sera validée début octobre au plus tard.

Madame Eléonore Ségard, Vice-Présidente, invite les membres du CCAS à participer à la réunion d'organisation de la distribution alimentaire qui aura lieu le mercredi 9 septembre en présence de l'équipe de bénévoles en place et des nouveaux bénévoles.

Madame Bérangère Gille membre du CCA représentant les retraités et les personnes âgées, demande si les conditions d'attribution de logement mis en place par la municipalité précédente seront maintenues.

Monsieur Jean-Pierre NIVET le Président confirme que les critères d'urgence mis en place seront maintenus.

La séance est levée à 19h

Le Président du CCAS,

Jean-Pierre NIVET